

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 8 septembre 2020 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
M. Gilles Richard, conseiller
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe, est aussi présente.

Assistance

Dix-huit (18) citoyens assistent à la rencontre

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** **Conseil et personnel municipaux**
- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020

130 Gestion financière et administrative

- 130-01** Adoption des comptes payés d'août 2020
- 130-02** Adoption des comptes dus d'août 2020
- 130-03** Adoption des salaires payés d'août 2020
- 130-04** Abolition de la résolution A-051017-357 (Formation du comité – Sentier pédestre)
- 130-05** Appropriation au surplus accumulé (achats de camions)
- 130-06** Autorisation de mandater des représentants à la SAAQ
- 130-07** Paiement pour entretien du sentier pédestre
- 130-08** Tournoi de golf CCIM
- 130-09** Soumission Bélanger Électronique pour l'antivirus

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Facturation camion ¾ tonne
- 200-02** Formation premiers répondants

300 - TRANSPORT

- 300-01** Adoption du règlement #2020-317 – Limite de vitesse
- 300-02** Installation de ponceaux – Chemin Ste-Famille
- 300-03** Travaux de corrections – Chemin Baie-au-Sable
- 300-04** Paiements des honoraires MRCVG
- 300-05** Demande du MTQ – Freins moteurs
- 300-06** Achat de sable tamisé
- 300-07** Paiement à Boldex

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01** Inspection au las Fiske

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Délai pour mise en demeure
 - Demande de dérogation mineure**
 - Suspension de la séance**
 - Période de question pour la dérogation mineure 2020-06**
 - Reprise de la séance**
- 600-02** adoption de la demande de dérogation mineur 2020-06

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

- 700-01** Prolongement du sentier pédestre
- 700-02** Réouverture de la bibliothèque et de la salle communautaire

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance



O-080920-186 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

Dépôt du rapport d'activité de la mairesse

O-080920-187 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 à 19h, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-188 Présentation et adoption des comptes payés d'août 2020

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés d'août 2020 soient adoptés, au montant de **548 695.06 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-189 Présentation et adoption des comptes à payés d'août 2020

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les comptes dus d'août 2020 soient adoptés, au montant de **11 160.30 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-190 Présentation et adoption des salaires payés d'août 2020

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés d'août 2020 soient adoptés, au montant de **53 853.64 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-191 Abolition de résolution : O-051017-357

ATTENDU QU'un comité pour la réalisation d'un sentier pédestre a été formé en octobre 2017 ;

ATTENDU QUE le projet fut mené à terme et que ledit comité n'a plus sa raison d'être ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la résolution #O-051017-357 soit abolie, donc nulle et sans effet.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-192 Appropriation du surplus

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un camion ½ tonne 2020 4X4 pour le service de la voirie au montant de 37 685.00 plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un camion ¾ tonne 2020 4X4 pour le département incendie au montant de 44 931.44 plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ces deux acquisitions demandent une dépense nette de 86 737.00 suite à la récupération des taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu qu'un montant de 35 000\$ inclus au budget 2020 soit imputé à cette dépense.

Il est également résolu de s'approprier une somme de 51 737\$ provenant du surplus accumulé au 31 décembre 2019 afin de pourvoir à cette dépense, le solde au 31 décembre 2019 étant de 388 961\$ deviendra 337 224\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-193 Autorisation de mandater des représentants à la SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des véhicules immatriculés auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être représentée par une personne physique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit payer les frais d'immatriculation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de mandater Jean-Marie Gauthier, directeur général ainsi que Nathalie Laviolette, secrétaire trésorière adjointe, à représenter la municipalité afin de signer la documentation et d'émettre un chèque au nom de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-194 Païement pour l'entretien du sentier pédestre

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser le paiement au montant de 1640\$ à la municipalité de Ste-Thérèse afin de payer les frais engagés pour l'entretien du sentier pédestre.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-195 Tournoi de golf - CCIM

ATTENDU QUE la chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki organise un tournoi de golf le 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous est membre de CCIM et croit aux développements des municipalités;

ATTENDU QUE les frais d'inscription au montant de 600\$ seront partagés à part égale de 50% entre la municipalité et les quatre (4) participants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser la participation de 4 personnes au tournoi de la CCIM au coût de 75\$ chacun.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-196 Renouvellement de l'antivirus

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser le renouvellement de l'antivirus Eset EndPoint Protection standard de 3 ans au montant de 549.89\$ plus les taxes applicables pour onze (11) postes de travail.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 200-01 - Reporté

O-080920-197 Formation premiers répondants

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a un urgent besoin de premiers répondants;

ATTENDU QUE la formation pour huit (8) candidats est évaluée à 4 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser la formation pour huit (8) candidats, et de faire une demande de participation aux municipalités desservies par le service.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060720-198 Adoption du règlement #2020-317 – Limite de vitesse

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Paiement lors de la séance ordinaire de 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement #2020-317 intitulé "Règlement limitant la vitesse sur le chemin Dan Lunam et le chemin Lafrance" a été déposé par la conseillère Julie Paiement lors de la séance ordinaire du 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le document dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **AUDREY ROBITAILLE** et résolu que le règlement #2020-317, soit adopté tel que déposé et entrera en vigueur conformément à la loi.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS**

Règlement N° 2020-317

Règlement limitant la vitesse sur le chemin Dan Lunam et le chemin Lafrance

ATTENDU QUE la réforme du nouveau code de la sécurité routière permet aux municipalités de réglementer la limite de vitesse de ses chemins municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 août 2020 par la conseillère Julie Paiement ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Julie Paiement lors de la séance ordinaire du 3 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le règlement portant le numéro 2020-317 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule "Règlement concernant la vitesse de ses chemins municipaux dont les chemins Dan Lunam et Lafrance".

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédent 30 km/heure sur le chemin Dan Lunam et 50 km/heure sur le chemin Lafrance.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par les employés municipaux.

ARTICLE 4

Le règlement sera applicable par la sureté du Québec, et quiconque contrevient à l'article 2 dudit règlement sera passible des amendes prévues par la loi.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication prévue le 9 septembre 2020

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Avis de motion :
Dépôt projet de règlement :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :

3 août 2020
3 août 2020
8 septembre 2020
9 septembre 2020

O-080920-199 Installation de ponceaux – Chemin Ste-Famille

ATTENDU QUE lors de la réfection du chemin Ste-Famille, certains ponceaux n'étaient pas inclus dans le devis;

ATTENDU QUE trois citoyens ont déposé une plainte verbale à la suite de l'oubli de leurs ponceaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité installe à ses frais un ponceau de 18" par 20 pieds aux adresses suivantes : 560, 624, 636 et 660, au coût de 259.00 chacun.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-200 Réfection chemin Baie-au-Sable

ATTENDU QUE des travaux seront effectués sur le chemin Baie-au-Sable;

ATTENDU QUE deux contribuables demandent depuis plusieurs années, la correction de fossés et de ponceaux causant des problèmes à leurs terrains privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser les travaux nécessaires à la correction de l'écoulement des eaux causant des dégâts aux terrains situés au 396 et 53 Baie-au-Sable.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-201 Honoraires SGM - MRCVG

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser le paiement des honoraires au Service de Génie Municipal de la MRCVG pour les chemins suivants :

- Chemin Ste-Famille	8 397.50
- Chemin Quatre-Pattes	6 646.25
- Rampe mise à l'eau Dan Lunam	350.00
- Chemin Pin-Rouge et Harry-John	940.00
- Chemin Bourque	100.00

Pour un total de 16 433.75\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-202 Demande MTQ – Freins Moteurs

ATTENDU QUE Le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) est conscient des désagréments que peuvent subir certains résidents en raison du bruit occasionné par le passage des véhicules lourds;

ATTENDU QUE suite à certaines vérifications en concert avec l'industrie du camionnage, ils recommandent fortement l'utilisation des freins moteurs;

ATTENDU QUE le frein moteur est un équipement de sécurité sur un véhicule lourd. Lorsqu'il est utilisé de façons adéquates, il empêche la surchauffe des freins alors il permet au véhicule de ralentir plus rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser le frein moteur d'une façon adéquate et conforme à la loi dans la municipalité de Grand-Remous.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-203 Achat de sable tamisé (abrasif)

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser l'achat de 1 500 tonnes de sable tamisé (abrasif) de Agrégats Décor Estrie Inc. à 5.00\$ de la tonne plus les taxes applicables

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

O-080920-204 Paiement à boldex

ATTENDU QUE notre ingénieur au dossier du chemin Ste-Famille atteste que les travaux facturés par la firme Boldex furent exécutés telles les obligations du devis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser le paiement de 245 801.44\$ à la firme Boldex.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-205 Inspection de fosses septiques

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'inspection de trois systèmes sanitaires situés sur les rives du lac Fiske;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour effectuer des inspections;

ATTENDU QUE la firme Géo-Vert a déposé une offre de 1 400\$ se limitant à une inspection visuelle seulement;

ATTENDU QUE la firme Concept HD, a déposé une offre de 1 647\$, incluant l'inspection par caméra, donc plus complète;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de mandater la firme Concept HD afin d'effectuer ces inspections.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 600-01 : Retiré

Demande de dérogation mineur # 2020-06

Suspension de la séance par Jacques Rodgers

Période de question pour la dérogation mineure 2020-06

Aucune question

Reprise de la séance par Jacques Rodgers

O-080920-206 Adoption de la dérogation mineure 2020-06

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure portant le #2020-06 a été déposée au conseil consultatif d'urbanisme (CCU) le 8 juillet 2020.

ATTENDU QUE le conseil consultatif d'urbanisme ne constate aucune problématique concernant la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble situé au 332, chemin de la Baie-au-Sable, donc il recommande l'autorisation de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la dérogation mineure portant le numéro 2020-06.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060720-207 Projet sentier pédestre

ATTENDU QUE la MRCVG contribue une somme de 32 396\$ dans le cadre du programme FDT;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de participer à une somme minimale représentant 20% des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu qu'une somme minimale de 10 118\$, en plus du remboursement des taxes admissibles, soit injectée par la municipalité.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-080920-208 Réouverture de la bibliothèque et de la salle communautaire

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser l'ouverture de la bibliothèque ainsi que de la salle communautaire tout en respectant les consignes sanitaires de Santé Publique.

De plus, une entente sera faite avec la personne responsable pour l'utilisation de la salle afin que celle-ci prenne connaissance de leurs responsabilités et des consignes à suivre

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de Questions

Cinq (5) questions furent posées ainsi qu'une pétition fût déposée.

O-080920-209 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h29 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

